

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Ensuès-la-Redonne - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Ensuès-la-Redonne pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2019 de ce contrat sont les suivantes :

- EXTENSION DU COMPLEXE MARCEL SIBILAT : CREATION DE LOCAUX DE STOCKAGE ET DE BUREAUX

La commune souhaite poursuivre son projet de modernisation et de développement de ses équipements culturels.

L'extension du complexe Marcel Sibilat concernera dans un premier temps la création de locaux de stockage et de gestion des équipements, dont les amorces étaient déjà prévues lors de la construction du bâtiment.

Les locaux de près de 100 m² permettront d'entreposer l'ensemble des mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement polyvalent d'un lieu culturel en plein essor. Par ailleurs, les bureaux actuels seront agrandis par la création d'une mezzanine et de deux bureaux supplémentaires pour accueillir l'ensemble des délégations culturelles.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 279.868 € HT dont 232.895 € HT pour la tranche 2019.

Ce projet ne bénéficiant d'aucune autre aide financière, la subvention départementale pourrait être fixée à 156.726 € dont 130.421 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 232.895 € HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à

130.421 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 137 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL